



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 16829

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le probleme que pose aux personnels des etudes d'avoues la perspective de la reforme du statut des professions juridiques et judiciaires. Ces personnels ont acquis une formation professionnelle tres specifique et difficilement adaptable a d'autres formes de secretariat. Ils s'inquietent legitiement des consequences que pourrait avoir la reforme envisagee. Si des dispositions nouvelles concernant les etudes d'avoues devaient etre effectivement prises, il serait indispensable de prevoir en leur faveur des mesures de transition et de reclassement. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre sa position sur le probleme souleve ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour repondre a l'attente des interesses.

Texte de la réponse

Reponse. - Soucieux de mettre les professions juridiques et judiciaires en mesure de faire face a l'echeance europeenne de 1993, le garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre des affaires europeennes ont confie a M Dominique Saint-Pierre, avocat au barreau de Lyon, ancien depute, une mission d'etude sur l'Europe et les professions du droit. M Saint-Pierre s'est preoccupe en priorite du rapprochement des avocats et des conseils juridiques, de la reglementation de l'exercice du droit et de l'exercice des professions liberales sous forme de societes de capitaux. Il a remis son rapport le 30 juin 1989. A l'occasion des reflexions ainsi menees, la question s'est posee de savoir s'il y avait lieu d'integrer dans la nouvelle profession celle d'avoue pres de la cour d'appel. Le Gouvernement n'envisage pas, en l'etat, d'engager une telle reforme. En tout etat de cause, il va de soi que si une telle mesure etait retenue, il conviendrait de prendre en consideration l'interet du service public et de l'emploi, notamment en ce qui concerne la situation du personnel des etudes d'avoue.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16829

Rubrique : Auxiliaires de justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 août 1989, page 3611